

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1904)
Heft: 6

Rubrik: Assemblée générale du 22 décembre 1904, petite salle de l'Institut
Autor: Groscurin, Louis / Simonet, J.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 22 décembre 1904, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

Le Comité a reçu et propose d'accepter les demandes de démission de M^{lle} Jeanne Cartier, ancienne régente à Bernex, et de M. Ch. Baud. Ces deux démissions sont acceptées.

2° M. F.-F. Roget. Etat actuel, en Allemagne et en Suisse, de la question de la préparation secondaire et universitaire des maîtres de l'enseignement primaire.

M. Roget fait l'exposé suivant :

« Il ne s'agit pas ici d'examiner le principe, ni d'en comparer la valeur à d'autres modes de préparation, moins rarement et moins partiellement appliqués. Il s'agit seulement d'en déterminer l'aspect, en l'année 1904, en Allemagne et en Suisse. Ce n'est, en effet, que dans ces deux pays que la question est agitée d'une manière sensible, car, dans ces deux pays, grâce à la décentralisation, le système de la préparation en école normale et, en une mesure bien moindre, celui qui est inscrit en tête de ces lignes existent concurremment, ou se complètent mutuellement, et se partagent ou se disputent la faveur des cercles compétents et du public. Les modes de préparation du personnel de l'enseignement primaire sont très variés en Suisse et ne sont pas uniformes en Allemagne. Certaines universités,

par exemple, y offrent des facilités aux jeunes gens sortis des écoles normales, et certains gouvernements y ont promulgué des prescriptions d'un libéralisme auquel d'autres n'atteignent pas encore. Une majorité voisine de l'unanimité des instituteurs marque clairement en Allemagne une vive hostilité au système de l'école normale. Nous n'avons pas à rechercher si c'est à tort ou à raison. Si, dans ce dernier pays, l'opinion des instituteurs est nettement hostile à l'école normale, celle des milieux officiels et administratifs lui est par contre nettement favorable, tandis que l'opinion universitaire ne se prête que dans une faible mesure aux vœux des instituteurs et que l'opinion publique s'en désintéresse absolument ou même les tourne en ridicule.

En Suisse, dans la plupart des cantons, et naturellement dans les cantons dotés d'une université ou d'institutions analogues et de collèges pour l'enseignement secondaire supérieur, l'autorité, l'opinion et les institutions s'accordent à rapprocher, mais dans des mesures diverses, l'instituteur de la réalisation de ses vœux. Ces vœux, pour la majorité du personnel de chaque canton, varient de canton à canton, et diffèrent même beaucoup, car les intéressés partagent en général, en cette matière, l'opinion du milieu confessionnel et même politique qui domine dans le canton de chacun d'eux.

Il faut distinguer, dans la préparation de l'instituteur, quatre degrés de préparation dont les deux derniers seuls peuvent l'amener à l'université, et ce sont justement deux degrés d'un caractère facultatif, parce qu'ils ne sont pas indispensables pour l'accomplissement de la tâche de l'instituteur. Il y a la *Vorbildung*, ou préparation préliminaire générale; la *Bildung*, ou formation professionnelle; la *Fortbildung*, ou complément d'instruction générale et la *Ausbildung*, ou complément d'instruction spéciale. Ces deux derniers stades impliquent l'accès aux études libérales et aux écoles scientifiques. Ce sont deux stades qui ne peuvent être convenablement et simultanément parcourus qu'à l'université.

Sans comparer les principes et systèmes, et circonscrit comme nous l'avons dit, notre dessein consiste à noter et à rapprocher les uns des autres quelques points qui ont marqué l'année 1904 ou s'y laissent rapporter. Ces points ou positions sont au nombre de quatre.

Le premier et le plus important des actes qui nous intéres-

sent dans ces pages s'est passé au Congrès des instituteurs allemands à Königsberg, aux vacances de Pentecôte. M. Karl Muthesius, professeur principal à l'Ecole normale de Weimar, s'était chargé de présenter au Congrès un rapport sur « l'université et la formation de l'instituteur primaire ». On ne peut trop admirer le courage, le dévouement et la bonne volonté de M. Muthesius. Ses responsabilités officielles, les égards dus à l'autorité administrative supérieure et le risque de déplaire au Congrès par la modération de ses propositions ne l'ont pas détourné du devoir plus urgent encore de se montrer fidèle aux aspirations du corps enseignant. Se considérant uniquement comme le porte-parole de ses collègues, de toute la profession, il est venu au Congrès avec trois thèses. Nous pouvons qualifier la première de thèse d'amertume. C'est celle du maître d'école qui se sent exclu des carrières libérales par le caractère subalterne de sa profession et cherche le moyen de faire monter sa profession au rang de ces carrières, sans diminuer son utilité pour le peuple. La seconde est une thèse de pédagogie, à savoir que l'enseignement donné par le maître primaire a tout à gagner au relèvement intellectuel de celui-ci. La troisième est une thèse pratique, à savoir que le personnel enseignant de l'Ecole normale est indiqué par l'ensemble des éléments du problème pour servir de trait d'union entre la culture universitaire et les maîtres qui la voudraient posséder. De ces trois thèses, le Congrès a estimé la dernière insuffisante. Il a demandé, en substance, par un vote presque unanime, que les universités et l'administration de l'instruction primaire admettent, sur le vu d'un certificat compétent, aux études universitaires les futurs instituteurs, sans limiter leur choix à ceux qui se destineraient à l'enseignement normal ou à l'inspection. Nous n'avons à discuter ni les thèses de M. Muthesius, ni celles du Congrès, nous constatons seulement que ces dernières sont aussi nettement défavorables au maintien des écoles normales que celles de M. Muthesius sont propices à leur perfectionnement.

Les trois autres points dont nous avons encore à nous occuper nous ramènent en Suisse. Le premier nous montre que les exigences, aux yeux de quelques juges compétents, de la formation des instituteurs, peuvent fournir un argument pour appuyer les projets de subvention fédérale aux universités cantonales. Le président du Département de l'Instruction pu-

blique du canton de Zurich, M. A. Locher, n'est pas loin de partager nos sentiments, si nous en devons croire certains passages de son récent mémoire, présenté à la Conférence intercantonale des Départements de l'Instruction publique, en faveur du développement de l'enseignement universitaire avec l'appui de la Confédération. Nous surprenons, en effet, sous la plume de M. le conseiller d'Etat Locher, des allusions assez significatives. A la page 40 de son savant et chaleureux exposé, M. Locher fait remarquer que les écoles normales d'instituteurs sont encore des établissements isolés, géographiquement séparés et organiquement distincts de toutes institutions du même caractère, en un mot des écoles spéciales au sens strict du terme. Il ajoute que certainement l'avenir apportera à leur développement un esprit contraire au maintien et à l'accentuation de cet isolement, un esprit visant à les unir à des écoles de caractère similaire et pareilles par le but, sans troubler le moins du monde le cours de la préparation professionnelle. Il complète sa pensée en écrivant que là où l'on n'est pas encore entré dans cette voie, ce sont en général des difficultés d'ordre financier, ou des considérations dérivées des conditions locales, qui s'y sont opposées, et nullement des objections de principe. Quant à nous, nous ne craignons pas d'ajouter à ces sages et opportunes observations, que les écoles normales sont à rapprocher des universités et des collèges cantonaux plutôt qu'à rattacher à un groupement quelconque d'écoles spéciales.

Aux considérations que M. Locher a émises en sa qualité de magistrat — pensant sans doute fournir à nos universités un élément national de plus qui pût faire contrepoids dans l'estime publique à la défaveur dont les menace une partie de leur clientèle étrangère — sont venues s'ajouter les observations aussi actuelles que précises, adressées au personnel de l'enseignement primaire zurichois par un professeur de l'enseignement supérieur. M. A. Lang, professeur de zoologie et d'anthropologie à l'université de Zurich, ouvrait au mois de septembre dernier le synode scolaire de son canton. Il avait plusieurs choses dans l'esprit : le congrès de Königsberg, le raccordement de l'enseignement *moyen* (enseignement secondaire des cantons romands) au programme de la sixième classe de l'enseignement primaire, et les études universitaires des futurs maîtres de cet enseignement primaire supérieur

que nos confédérés de langue allemande appellent enseignement *secondaire*. Il est à noter que, pour cet enseignement dit secondaire, la préparation en école normale n'est pas estimée suffisante dans les grands cantons de la Suisse allemande. Les candidats à ces emplois y sont d'ores et déjà soumis, à Berne et à Zurich entre autres, à un cours d'études universitaires. Voici comment s'est exprimé M. le prof. Lang :

Une idée, qui n'est pas neuve, et que, néanmoins, j'aurais hésité à exprimer ici si elle n'était pas fréquemment et récemment tombée des lèvres d'instituteurs et même de professeurs d'école normale, a rapport à la libération des établissements servant à la formation des instituteurs, de leur isolement presque monacal, et à leur réunion aux autres écoles du degré moyen. A mon avis, les membres du corps enseignant devraient acquérir leur instruction aux collèges cantonaux de Zurich, de Winterthour, et dans un troisième collège à instituer dans une troisième localité importante du canton. Les futurs pédagogues devraient se confondre aussi longtemps que le toléreraient les exigences de la formation professionnelle, avec le gros des élèves d'un gymnase réel ou d'une école réelle. Peut-être pourrait-on confiner dans les deux dernières années l'enseignement normal au sens strict du terme. Cette marche des études aboutirait à un cours de pédagogie supérieure comprenant un ou deux ans et où, sous la direction ou la surveillance de maîtres pédagogiquement éminents, les bacheliers d'école normale donneraient l'enseignement à de petites classes, tout en jouissant pour le reste de toute leur liberté et en recevant un salaire convenable. Rien n'empêcherait qu'avec le temps un *curriculum* universitaire ne sortît de tels cours supérieurs.

Cependant les études universitaires de l'instituteur sont encore une des perspectives qui se perdent dans les nuages. Pour le moment, le programme en est trop controversé et il entraînerait des conséquences financières et économique-politiques que l'on tenterait en vain de ne pas regarder en face. Il est manifeste que les études supérieures de l'instituteur primaire ne constituent pas encore une notion populaire. A présent, en dehors du corps enseignant et même dans les sphères où la culture intellectuelle est le plus en faveur, cette idée ne compte pour ainsi dire pas de partisans. Le peuple a ses nerfs dès qu'il en entend parler. Il se peut même que

cette aspiration se réalise d'abord ailleurs que dans notre république démocratique. En tout cas ce ne serait pas un mauvais conseil que de recommander aux amis des études supérieures *obligatoires* du maître d'école ce que Gambetta recommandait aux Français sur le chapitre de la revanche : y penser toujours, n'en parler jamais. Nous possédons d'ailleurs déjà — et nous pouvons nous complaire dans cette pensée — ce que les instituteurs de l'empire allemand ambitionnent et ce que les plus réfléchis d'entre eux se sont contentés de présenter, aux grands comices des 23, 24, 25 et 26 mai 1904 à Königsberg, comme le but prochain et accessible : le classement des écoles normales au rang des hautes écoles et l'admission des porteurs du diplôme d'études normales aux hautes études.

Je pense, pour ma part, qu'en réclamant les études universitaires pour les candidats à l'enseignement, le corps des instituteurs ne vise pas à abaisser par là l'université au niveau de l'école moyenne, mais bien plutôt à mettre l'instituteur en mesure de boire à même et à gorge déployée le clair, pur et fortifiant contenu de la coupe de la science... M. le professeur Muthesius, de l'école normale de Weimar, a trouvé les mots suivants pour exprimer cette pensée élevée :

« Que doit étudier l'instituteur à l'université ? Les besoins de sa préparation normale que notre rapport met au premier plan, veulent qu'aucune branche des connaissances de la Faculté de philosophie (Lettres, Sciences) ne reste hors de sa portée. Il faut que dans les bornes de cette faculté il jouisse des droits de cité académiques les plus complets, qu'il ne soit soumis à aucune limitation dans le choix des branches d'études, qu'il puisse prendre sa part de toutes les leçons et de tous les exercices du ressort des branches choisies. Il ne faut pas créer à son usage des institutions spéciales ni des circonstances exceptionnelles. Comme tout autre étudiant, l'instituteur doit pénétrer librement dans cette collectivité des sciences qu'est l'université, et s'y mouvoir sur un pied d'égalité avec tous ses camarades, respecté par eux et comme eux. »

Avant de prétendre à des choses encore impossibles, nous devrions nous attacher à la réforme des études universitaires

qui existent déjà pour une catégorie des instituteurs, à savoir pour les maîtres des écoles secondaires plus haut définies. A l'heure actuelle, — en tout cas en ce qui concerne les sciences naturelles — ces études, dans l'opinion de la Faculté des sciences mathématiques et naturelles tout entière, sont organisées d'une manière insuffisante et au rebours du bon sens.

Ces études sont, je ne crains pas de le dire, une caricature des véritables études universitaires. Car, si les opinions peuvent différer sur les facteurs qui concourent à faire un bon maître secondaire, ce n'est pas dans l'appréciation des dons naturels, de l'amour de la jeunesse, de la belle humeur, de la valeur morale alliée à l'aptitude à s'observer et à la volonté de se critiquer, que ces divergences se manifesteront. C'est plutôt dans l'estime où l'on tient — ou, relativement, on ne tient pas — d'une part la formation pédagogique fondée sur la théorie, d'autre part la liberté des allures de l'esprit, la sûreté de mouvement qui provient de la pénétration scientifique poussée jusqu'au fond de la matière étudiée.

* .

... Selon moi, deux avenues seulement peuvent conduire au relèvement urgent des études universitaires auxquelles sont astreints les candidats aux postes de l'enseignement secondaire. Ou bien on s'en tiendra au système de confier au même maître les diverses branches de cet enseignement. Dans ce cas la restauration à l'université d'une école normale séparée, adaptée spécifiquement aux besoins des candidats à l'enseignement secondaire, me semble la seule solution juste. De la sorte on ne ferait pas deux bouchées d'une cerise. Mais on comprendra que cette solution juste m'agréee aussi peu qu'aux élèves-instituteurs. Je crains à la fois cette mise à part et la dispersion des études. Ou bien — et ce serait une amélioration radicale — le principe de la division du travail pédagogique serait appliqué à ce degré de l'enseignement, mais sans aller plus loin que la séparation en deux branches : l'enseignement littéraire (langues) et historique d'une part, l'enseignement mathématique et des sciences naturelles d'autre part.

Dans chaque sens, liberté et plénitude des études universi-

taires, mais préparation pédagogique et philosophique *commune et identique* des deux maîtres ! A ce taux, une prolongation de la période des études jusqu'à cinq semestres ou même le rétablissement de l'ancien *triennium academicum* seraient à considérer.

Si l'institution de deux postes scolaires parallèles ne se laisse pas prévoir pour chaque école secondaire, je saluerais cependant comme un progrès que l'on soumit le maître *unique* de ces écoles primaires supérieures à l'accomplissement d'un cours libre d'études académiques, pour sa culture. Dans ce cas ce seraient naturellement les branches historiques et littéraires de la Faculté de philosophie qu'il ferait siennes. »

Après M. Muthesius, M. Locher, après M. Locher, M. le professeur Lang, et maintenant, pour finir par notre quatrième point de comparaison utile, opportun et instructif, voyons la solution, d'un caractère encore provisoire, donnée par le canton de Bâle-Ville, au problème de la préparation des instituteurs en dehors ou en surcroît de l'école normale, lorsque ceux-ci *désirent* s'acheminer par cette voie vers leur carrière honorable entre toutes :

Nous condensons ici, à titre de document, quelques pages empruntées à une brochure du Dr X. Wetterwald, laquelle expose comment sont formés à Bâle les instituteurs qui, de leur plein gré, préfèrent ce mode aux autres qui leur sont également offerts. Quand nous disons offerts nous ne voulons pas dire par le gouvernement bâlois. Ce dernier ne forme pas ses instituteurs autrement qu'on va le voir. Mais il ne se refuse nullement à placer dans ses écoles des instituteurs qui ont reçu une autre préparation que celle-là. De fait, les candidats à ses *Cours spéciaux pour la formation des instituteurs* sont de dix à quatorze par an.

Il y a une trentaine d'années, le canton de Bâle-Ville recrutait encore une partie de ses instituteurs dans d'autres régions de la Suisse et ces maîtres se présentaient avec la préparation acquise ailleurs. Les uns avaient passé par une école normale et de là dans la carrière ; d'autres, après avoir fait leur collège, ou frais émoulus de l'école normale, avaient fréquenté le Polytechnicum ou l'Université. Les Bâlois eux-mêmes, après avoir parcouru les classes d'une école moyenne, se rendaient dans quelque école normale libre ou officielle,

ou bien, munis de leur certificat de maturité, ils passaient par l'Université de Bâle ou une autre. Plus d'un théologien se faisait pédagogue. Pour les futures maîtresses, les classes complémentaires de l'école secondaire des filles et, plus tard, la nouvelle école des filles à Berne, suffisaient à la préparation.

Cet état de choses d'un libéralisme si large offrait cependant l'inconvénient que, pour les Bâlois se proposant de devenir instituteurs, toute préparation théorique et pratique spéciale faisait défaut à Bâle, les contraignant ainsi à l'aller chercher ailleurs. Cette lacune amena le département de l'Instruction publique à rechercher les moyens d'offrir à Bâle même, aux instituteurs primaires, le complément professionnel de leur instruction générale. Il sortit de cette étude et des conditions locales bâloises les *cours normaux* pour instituteurs, se distinguant avantageusement soit des écoles normales, soit de tant d'autres institutions qui en tiennent lieu sans les valoir.

L'organisation des établissements pour la formation des instituteurs est si souvent mise en discussion, la solution de cette question dépend tellement des circonstances locales ou de la mentalité de telle ou telle personnalité marquant dans les débats et faisant pencher la balance dans un sens aussi facilement que dans un autre — que bien des maîtres et plus d'une autorité scolaire voudront s'approprier l'esprit de l'institution bâloise. Nous disons l'esprit, car on comprendra que nous ne puissions ici particulariser le programme très étendu des *Fachkurse*.

Le fait essentiel à retenir, c'est que les Conseils ont estimé qu'aucune des institutions existant ailleurs ne fournissait un modèle adapté à Bâle. Or, comme cette ville n'a rien de très exceptionnel, cela équivaut à une condamnation assez générale d'autrui. Pour imiter Bâle, il faut séparer la période d'instruction générale de celle consacrée à la préparation professionnelle. Le maître d'école primaire doit posséder une instruction générale qui élève sa profession au niveau des carrières libérales. Non seulement il en acquerra plus facilement et plus intelligemment son instruction professionnelle, mais il occupera dans l'organisme social une position mieux en rapport avec la dignité de son emploi. Les nombreux stimulants intellectuels que fournit l'Université ne doivent pas

lui être refusés. Guidées par ces principes, les autorités bâloises ont fixé à dix-huit ans ou dix-huit ans et demi le commencement de la période de préparation professionnelle et la font porter sur deux ans. Alors les candidats, chacun selon son inclination, suivent des cours à l'Université, où ils sont immatriculés comme étudiants. L'enseignement obligatoire est confié à deux professeurs de l'Université, à un professeur du gymnase, à quatre maîtres du collège réel et à deux professeurs de l'école secondaire des filles. Les cours spéciaux sont sous la surveillance d'une commission particulière composée de cinq membres.

Notons que cette organisation se prête parfaitement, par son élasticité et son extensibilité, à la préparation des professeurs de l'enseignement secondaire (écoles moyennes). (*Applaudissements.*)

M. le *Président* remercie M. Roget de ses renseignements, présentés d'une manière très objective, sur un sujet qui intéresse vivement les membres de la Société pédagogique.

M. W. Rosier s'associe à ces remerciements en présentant quelques observations. Il est utile pour nous de savoir ce qui se fait en Allemagne, à Zurich, à Bâle en matière de préparation des maîtres primaires. On expérimente un peu partout. A Neuchâtel le Grand Conseil vient de reprendre la question de la préparation du corps enseignant. Le canton de Berne prépare ses futurs instituteurs en leur faisant passer deux ans à Hofwyl, au lieu de quatre comme c'était le cas précédemment, puis deux ans à l'université de Berne.

L'Ecole normale d'institutrices à Delémont sera peut-être aussi transformée. A Genève, le sujet est toujours à l'ordre du jour car l'état de choses actuel n'est pas satisfaisant à tous égards. Avant 1886, la préparation exigée des candidats était mince. On pouvait concourir avec des connaissances équivalant au programme de la III^e actuelle. Le gain était un peu plus élevé pour ceux qui avaient passé par le Gymnase. Aujourd'hui les jeunes gens qui sortent de la Section pédagogique du Collège supérieur peuvent être immatriculés dans les Facultés des sciences et des lettres. Nous sommes donc à cet égard en avance sur l'Allemagne et la France. Nombre de jeunes gens ont profité de ces facilités et ont pris des grades. On pourrait rendre obligatoire la fréquentation des cours

universitaires pendant une année ou deux en établissant un programme déterminé des cours qui seraient utiles aux futurs instituteurs et institutrices.

Mais il y a lieu de considérer le côté économique de la question. Le traitement des fonctionnaires doit augmenter avec la préparation que l'on exige d'eux. Ainsi, à Bâle, le corps enseignant primaire se recrute par voie de concours; on attire ainsi des fonctionnaires excellemment préparés, mais qui recevront un traitement atteignant 4000 fr. et une pension de 2000 fr. après 25 ans de services.

L'étude de cette question ne doit pas perdre de vue deux points essentiels, qui sont le *recrutement par en bas* et les *traitements*. Chez nous, la plupart des jeunes gens qui entrent dans la Section pédagogique viennent des Ecoles secondaires rurales et de l'Ecole professionnelle. Ils ne peuvent entrer en classique ou en Réale puisqu'ils n'ont pas fait de latin. Si l'on exige des instituteurs qu'ils sortent de l'une de ces deux sections on risque fort d'écarter l'élément qui alimente aujourd'hui notre enseignement primaire. Il est à craindre que seuls les jeunes gens possédant cette préparation mais qui auraient été arrêtés, pour une raison ou pour une autre, dans leurs études ultérieures se rabattent, comme pis aller, sur les fonctions d'instituteur.

On ne peut pas faire entrer dans le cadre de l'Université les Ecoles normales actuelles, qui sont suivies par des jeunes gens de 15 à 18 ou à 19 ans; elles doivent rester établissements secondaires. Il y aura toujours des établissements comportant 3 ou 4 ans d'études, prenant à quinze ans environ des jeunes gens de provenances diverses et les conduisant au seuil de l'Université. Si on leur impose à ce moment un supplément d'études universitaires de deux ans, ne trouvent-ils pas que c'est exiger beaucoup pour les traitements auxquels ils peuvent prétendre? Et d'ailleurs à ce moment, à l'âge de 21 ans, ils ne seront pas nommés, mais simplement *capables* de l'être. Le côté financier domine donc la question et doit entrer en ligne de compte dans toutes les tentatives de solution d'un problème aussi complexe.

M. Charvoz croit qu'on ne devrait pas aiguiller les jeunes gens trop tôt sur une carrière déterminée.

Il est essentiel avant tout de donner aux jeunes instituteurs une solide instruction générale avant toute préoccupation

professionnelle. Ce n'est qu'à la fin des études et pendant le stage qu'on doit aborder la pédagogie, les cours normaux d'application.

M. *Roget*, sur une demande de M^{me} Ballet, ajoute que le Congrès des instituteurs allemands ne s'est pas occupé de la préparation des institutrices.

M. *le Président* juge que les auteurs de la thèse concernant la préparation universitaire des maîtres primaires allemands ont été formés sous l'empire d'une discipline qui ne leur permet pas d'envisager la vie sous son vrai jour. Si on exige de l'instituteur un niveau scientifique aussi élevé que celui d'un juge, d'un médecin, etc., ne faudra-t-il pas le mettre sur un pied analogue au point de vue des avantages pécuniaires qu'il retirera de sa profession ?

Le futur maître d'école doit avant tout recevoir une bonne instruction qui l'arme pour la vie et, à cet égard, la remarque faite par M. Charvoz est pleine de justesse. La Section pédagogique ne donne pas encore un enseignement suffisamment *intellectuel*, se proposant avant tout de former l'esprit de ses élèves.

On entend trop souvent encore ces derniers demander « *A quoi cela sert-il ?* » sur ce ton dubitatif qui confine à la négation pure.

Fils d'ouvriers ou de paysans, ces jeunes gens sont pour la plupart dans des conditions d'hérédité et de milieu peu favorables aux études élevées. Après avoir brillé dans les classes inférieures, ils sont souvent déroutés plus tard lorsqu'on les met en face de questions dont la résolution demande de la réflexion et du jugement ou de notions dont l'acquisition exige un certain effort de pensée. Il y a, il est vrai, quelques exceptions, et de notables, heureusement. Mais ce n'est pas la règle, et l'enseignement doit lutter, par un entraînement bien conduit, contre cette dépression qui se manifeste précisément au moment où l'individualité de l'élève devrait se prononcer avec force. A ce point de vue, des progrès sont encore à réaliser, sur lesquels l'attention de nos pouvoirs publics devra pouvoir se ramener d'autant plus facilement que les préoccupations budgétaires n'entreront pas ici en ligne de compte. Il n'est pas besoin en effet de créations nouvelles, mais d'améliorations de l'état actuel et de modifications dans les programmes et les méthodes.

M. W. Rosier pense que M. Charvoz a fait allusion à l'époque où la Section pédagogique débutante était surchargée de Cours normaux. A cette période d'inévitables tâtonnements a succédé une organisation meilleure qui a remplacé quelques-uns des cours normaux par des cours d'instruction générale. L'introduction d'une troisième langue a été discutée vivement et rejetée ; on a sensiblement développé l'enseignement des mathématiques.

M. Rosier ne croit pas que l'on doive comparer la Section pédagogique aux autres sections. Tandis que les élèves de la Section classique, par exemple, appartiennent à la classe aisée et reçoivent dans le sein de la famille une éducation complète, ceux de la Section pédagogique sortent généralement de familles moins fortunées qui, le plus souvent, ne leur offrent pas les mêmes ressources intellectuelles ; beaucoup d'entre eux, habitant la campagne, sont obligés de faire journellement une longue course qui constitue pour eux une sensible perte de temps. Les différences inhérentes aux milieux expliquent la manière d'être des élèves.

M. le Président reconnaît très justes ces considérations, mais il en conclut que l'action de l'enseignement doit être plus *énergique* dans la Section pédagogique que dans toute autre. On a déjà fait un progrès par la diminution des Cours normaux, mais ce n'est pas tout. Il faut tendre à donner à chaque branche d'étude son maximum de valeur éducative et faire au programme les modifications nécessaires pour le rendre équivalent à celui des autres sections.

M. Charvoz estime que les Cours normaux doivent être donnés pendant le stage. A quinze ans un jeune homme ne peut pas dire d'une façon certaine quelle sera sa vocation et d'autre part, le passage dans l'enseignement primaire peut n'être que provisoire.

M^{me} Ballet est d'accord avec toutes les mesures qui permettront aux instituteurs et institutrices d'acquérir toujours plus d'instruction. Il faut que les Cours normaux insistent sur *les méthodes* et sur le rôle éducatif de l'enseignement.

M. Rosier voit une grande importance dans la question que vient de soulever M. Charvoz. Il ne faut pas regarder l'enseignement primaire simplement comme un vestibule, comme un pis aller en attendant mieux. On peut citer l'exemple de

la direction des Ecoles primaires de la Ville de Paris, qui a dû renoncer aux offres de services que lui faisaient des agrégés désirant rester dans la capitale, car ces derniers ne considéraient la fonction d'instituteur que comme une situation d'attente, Il est incontestable que nous avons fait à Genève de grands progrès dans la préparation des instituteurs, si l'on compare l'état de choses d'il y a 25 ans avec ce qui se fait aujourd'hui.

M. *Groscurin* pense qu'un aspirant à l'enseignement doit avoir une solide instruction générale et sur certains principes généraux une préparation pédagogique sérieuse. Si l'on prend par exemple l'arithmétique, pour fixer les idées, il ne suffit pas d'être « calé » en mathématiques, il faut encore se faire une idée très nette du but que doit poursuivre l'école primaire dans l'enseignement de cette branche. Il ne s'agit pas d'épuiser des livres de problèmes, mais d'inculquer des principes de calcul bien définis en ne perdant jamais de vue qu'on travaille pour la *vie*, pour ce qui est en dehors des quatre murs de la classe. Point n'est besoin pour cela de résoudre de compliqués et longs problèmes, dont l'énoncé n'est souvent, au regard de la pratique, qu'un tissu d'absurdités, dont la résolution n'est qu'un exercice abstrait sur des symboles et dont les résultats ne sont pas *traduits* dans le monde des faits, pas plus qu'ils n'y ont été puisés. Des exercices simples et pratiques permettent toujours *toute l'amplitude intellectuelle*, toute la culture psychologique qu'il faut viser. Mais où puiser cette compréhension, cette philosophie de l'enseignement du calcul, si ce n'est dans des cours normaux, développant leurs effets régulièrement dans la continuité des efforts, et non pas temporairement suivant que l'on juge bon de les donner ou de les supprimer ?

M. *le Président* rappelle qu'en effet ces cours ont existé pendant deux ans et qu'on les a supprimés lors d'une réorganisation du stage.

M. *Charvoz* tient à dire qu'il ne considère pas l'enseignement primaire comme un marchepied, mais il est d'avis qu'on doit laisser la porte ouverte aussi longtemps que possible.

M. *W. Rosier* fait observer que le passage d'une section à l'autre pouvant toujours se faire, il n'y a aucune carrière fermée. Nos jeunes fonctionnaires ont d'ailleurs toute facilité

pour suivre les cours universitaires et il y en a plusieurs qui ont su profiter des dispositions libérales dont ils peuvent bénéficier.

M. le *Président* dit que le passage d'une section à l'autre est en somme rare, mais que l'obtention du diplôme de maturité dans plusieurs sections constitue maintenant une sorte de sport auquel se livrent quelques élèves bien doués.

M^{lle} *Métral* fait remarquer que l'enseignement secondaire est en quelque sorte fermé aux fonctionnaires primaires dames. Le traitement qu'elles y trouveraient ne serait d'ailleurs pas proportionné à la somme des connaissances requises.

M. W. *Rosier* reconnaît que pour elles il n'y a pas, en général, d'avantages matériels à retirer du passage de l'enseignement primaire au degré secondaire. Il est vrai que l'enseignement proprement dit des maîtresses secondaires est moins considérable, en général, que celui qui est demandé aux maîtresses primaires; leur tâche réside avant tout dans la surveillance qu'elles exercent et dans leur rôle éducatif. Il faudrait que, comme à Berne, le Gymnase fût accessible aux demoiselles, pour celles qui, dès le début des études, ont l'intention de suivre l'Université; elles ne constituent, au reste, encore aujourd'hui, qu'une faible minorité.

M^{me} *Ballet* fait remarquer qu'il y a pourtant des cas où l'on a vu une institutrice primaire passant dans l'enseignement secondaire.

3^o Propositions individuelles.

Il n'est fait aucune proposition individuelle.

La séance est levée à 4 h. et demie.

Le Bulletinier : GROSGURIN, LOUIS.

(D'après les notes de M. J. SIMONET, secrétaire.)

